



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	32 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 1<sup>er</sup> février 2022

Date d'affichage : 2 février 2022

### SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de St-Denis-Combarbazat.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSEIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY  
Claude DENIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON  
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, David DESPAX, Gilles MAS.

#### Absents :

Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE.

Secrétaire de séance : Guillaume LAURENT.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-05 : FINANCES - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR L'ESPACE ENFANCE-  
JEUNESSE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu l'article L1611-3-1 du code général des collectivités territoriales,*

Dans le cadre de la construction de l'Espace Enfance Jeunesse à Aigueperse, un emprunt doit être souscrit.

Selon le budget prévisionnel du projet, adopté par le conseil le 21 juin 2021, le montant de l'emprunt est fixé à 1 million d'euros. Après sollicitation de plusieurs établissements prêteurs, la proposition du Crédit Agricole Centre France, sis 8 rue Patrick Depailler à Clermont-Ferrand, a retenu notre intérêt.

Cette proposition est la suivante :

- Montant emprunté : 1 000 000 €
- Durée : 180 mois
- Taux : 0,68 %, fixe à capital constant.
- Echéances trimestrielles
- Nombre d'échéances : 60
- Somme des intérêts : 51 850,00 €
- Frais de gestion : 0,00 €
- Mise à disposition le 15 mars 2022
- 1<sup>ère</sup> échéance : 15 juin 2022.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

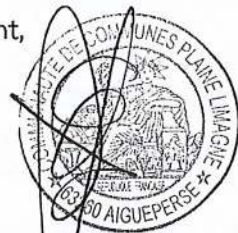
- d'approuver le principe de souscription d'un emprunt pour un montant d'un million d'euros ;
- de solliciter le Crédit agricole Centre France dans les conditions et taux détaillés dans leur offre de financement ;
- d'inscrire chaque année au budget, et jusqu'au remboursement total de l'emprunt, les crédits nécessaires au paiement des échéances ;
- de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des échéances ;
- d'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents permettant la réalisation de l'emprunt et la signature du contrat de prêt selon les conditions évoquées plus haut.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 17/02/2022

Le président,

